CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIE CARREGA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 18 Octobre 2019

OBJET: SOLIHA Provence et Coopérative SOLIHA Méditerranée: aide à l'acquisition-amélioration en diffus de 6 logements locatifs sociaux à Châteaurenard, Marseille 14e arrondissement et Tarascon.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer à l'association Soliha Provence une subvention de 12 108 €, pour l'acquisitionamélioration d'1 logement locatif social résidence "Le Coubertin" 200 avenue Jean Mermoz à Châteaurenard, pour un coût prévisionnel TTC de 121 075 €,
- d'octroyer à la S.A U.E.S Coopérative Soliha Méditerranée Bâtisseurs de Logements d'Insertion une subvention de 61 364 € pour l'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux à Marseille 14ème arrondissement et à Tarascon, pour un coût prévisionnel total TTC de 613 641 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 2 logements, selon le modèle type prévu à cet effet,

- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée